

L'OSIER FLASH Janvier 2014

Vœux de la municipalité 2014

Vous êtes tous cordialement invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu le

Samedi 4 janvier à 10h30 à l'Ecole, salle d'évolution







Pot de la nouvelle année et dégustation de spécialités

Fermeture de la mairie - rappel

Le secrétariat de Mairie sera fermé **jusqu'au vendredi 3 janvier 2014 à 9h00**. En cas d'urgence vous pouvez contacter le maire ou les adjoints dont les coordonnées sont affichées en mairie.

Index des «Osier Flash » de janvier 2008 à décembre 2013

Afin de vous permettre de retrouver un ancien article paru dans l'Osier Flash, l'index des « L'Osier Flash » a été mis à jour pour la période allant de janvier 2008 à décembre 2013.

L'index peut être consulté ou demandé en mairie, ou prochainement sur le site Internet de la commune : http://notredamedelosier.sud-gresivaudan.org/SIT_MINI_CODEENTREE/SIT_MINI_URL/6288-osier-flash.htm Il en est de même pour retrouver tous les « L'Osier Flash ».

<u>L'Osier Flash, combien ça coûte ?</u> Le bulletin mensuel d'informations municipales et locales est réalisé dans un souci de simplicité et d'économie, ce qui a permis de limiter son coût mensuel à moins de 35 €, soit moins de 400 € pour l'année 2013 (correspondant au coût de la reprographie).

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00, Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00, Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr **Site Internet:** notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Projet d'aménagement du village

La mairie a organisé une réunion publique de présentation du projet d'aménagement de la place et de la traversée du village, en présence du bureau d'études Alp'Etudes, le jeudi 19 décembre. L'occasion a été donnée à chacun de donner son avis et d'émettre des propositions sur le projet présenté dont voici les 2 principaux plans :





Principaux Objectifs et enjeux de ce projet attendu de longue date :

- Sécuriser les cheminements piétons sur le secteur de cœur de village allant de la mairie à la basilique ;
- Sécuriser la traversée du village par la route départementale D 201a;
- Mettre en valeur le village sur ses espaces publics en cœur de bourg.

Au conseil municipal du 12 décembre 2013

1) Indemnité de conseil 2013 au trésorier.

Le maire informe le conseil que la commune a reçu de la Trésorerie de Vinay le montant de l'indemnité à verser au trésorier au titre de l'année 2013 pour ses conseils en matière budgétaire.

Cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses des trois exercices précédents (2010, 2011 et 2012).

La moyenne de ces trois exercices est de 617 090 € et l'indemnité s'élève à 397,09 €.

Comme chaque année, le versement de cette indemnité au trésorier ne fait pas l'unanimité au sein du conseil. Le maire propose un vote.

Le conseil accepte son versement (7 voix pour et 4 contre).

2) Convention SPA 2014.

Afin de pouvoir bénéficier des services de la SPA du Nord Isère la commune doit signer chaque année une convention avec cet organisme. Deux types de conventions sont proposés :

- une convention complète de fourrière comprenant capture, enlèvement et garde des animaux, au taux de 0,32 € par an et par habitant, avec un montant forfaitaire annuel qui ne peut être inférieur à 200 €.
- une convention simplifiée de fourrière avec accueil et garde des animaux, au taux de 0,28 € par an et par habitant, avec un montant forfaitaire annuel qui ne peut être inférieur à 100 €.

Le maire propose d'opter pour la convention complète au taux de 0,32 € par an et par habitant.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention complète avec la SPA du Nord Isère pour l'année 2014.

3) Assistance financière 2013.

Le maire rappelle que la commune fait appel depuis plusieurs années à Hubert de Guillebon, HdG Consultant, pour l'assister sur le plan financier. Il souligne l'importance de l'aide apportée dans l'élaboration et le suivi des budgets ainsi que pour l'établissement de prospectives à moyen et long terme.

Il présente la proposition de HdG Consultant pour l'assistance financière 2014. Ce devis comporte plusieurs phases de travail d'une durée totale de 2,35 jours pour un coût total de 1 438,18 € TTC.

Le conseil accepte cette offre et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

4) Communication du rapport d'activité 2012 de la CC de Vinay

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le président d'une structure intercommunale doit adresser tous les ans au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la structure. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2012 adressé par le président de la communauté de communes de Vinay.

La communauté de communes de Vinay regroupait 17 communes en 2012. Elle comporte aujourd'hui 20 communes depuis la fusion avec la communauté de communes Vercors Isère composée des communes de Montaud, La Rivière et Saint Quentin sur Isère. Cette fusion a donné naissance au 1^{er} janvier 2013 à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) dont la population s'élève à 15 000 habitants.

Le maire souligne la qualité de ce document très détaillé qui fourni toutes les informations concernant le fonctionnement, les compétences et les actions réalisées par la communauté de communes.

Ce rapport est consultable par tous en mairie et sur le site de la CC de Chambaran Vinay Vercors http://ccvinay.sud-gresivaudan.org .

5) Questions diverses.

Devis remplacement ordinateur.

Le maire rappelle que l'ordinateur de la mairie a été remplacé en début d'année. L'ancien équipement était depuis utilisé pour les logiciels du cadastre. Cet appareil est défectueux et un devis pour son remplacement a été établi par la société PICON INFORMATIQUE pour un montant de 750 € HT.

Le conseil accepte ce devis et autorise le maire à commander cet équipement.

Au conseil municipal du 12 décembre 2013 (suite)

Migration du logiciel de gestion des listes électorales.

L'association Adullact (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales), est actuellement notre prestataire pour la maintenance du logiciel de gestion des listes électorales. Cette association a décidé de transférer l'hébergement, la maintenance, le service de support téléphonique et d'aide à la société atReal.

Un nouveau contrat de maintenance doit être établi dans les mêmes conditions que celles existantes actuellement avec Adullact. Par ailleurs il est proposé une demi-journée de formation.

Le conseil autorise le maire à signer ce nouveau contrat.

SEDI – travaux sur réseaux d'éclairage public.

Le maire présente l'étude de faisabilité réalisée par le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) pour la partie concernant l'éclairage public du projet d'aménagement du village.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 44 952 € TTC. Sur cette somme, 36 976 € soit 82 % sont pris en charge par le SEDI. La participation de la commune sera par conséquent de 7 976 €.

Le conseil approuve l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel proposé par le SEDI pour cette opération d'éclairage public.

Motion pour l'hôpital de Voiron.

Le maire donne lecture au conseil d'un courrier du collectif des médecins du centre hospitalier de Voiron concernant la survie de l'hôpital de Voiron et de l'ensemble de ses offres actuelles de soins de proximité.

Les médecins, chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens exerçant au sein du CH de Voiron demandent le soutien des municipalités pour le maintien du laboratoire d'analyses médicales dans son intégrité.

Sous prétexte de réorganisation et de mutualisation des moyens, l'Agence Régionale de Santé demande au CH de Voiron de se séparer d'une grande partie de son laboratoire d'analyses médicales. Or la prise en charge des urgences vitales n'est réalisable que si un laboratoire est capable de réaliser en urgence 24h sur 24, des examens et de délivrer des poches de sang.

Le transfert à Grenoble d'une grande partie du laboratoire et sa fermeture la nuit auront pour conséquences immédiates :

- pour la maternité : elle ne sera plus habilitée à prendre en charge les grossesses à risques.
- pour la chirurgie : seules les petites interventions pourront être prises en charge.
- pour les soins intensifs : impossibilité de prise en charge des urgences lourdes.

Le conseil municipal à l'unanimité soutient le collectif des médecins du centre hospitalier de Voiron et prend position en faveur du maintien de tous les services de l'hôpital public de Voiron.

Carte d'identité : nouvelle durée de validité



Correspondante Dauphiné Libéré

Le Dauphiné Libéré nous informe de l'arrivée d'une nouvelle correspondante du DL sur le canton de Vinay, il s'agit de Valérie SATIN, qui, habitant Notre Dame de l'Osier, s'occupera de couvrir les évènements de cette commune avec Serre-Nerpol et Chasselay.

Brûlage des végétaux : Nouvel arrêté préfectoral d'interdiction

La préfecture de l'Isère vient de transmettre à toutes les collectivités territoriales le nouvel arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 relatif au brûlage des végétaux. En effet, M. le Préfet rapporte, dans son courrier du 26 novembre 2013, les éléments qui l'ont amené à durcir la réglementation en vigueur et indique que le bon suivi de ces nouvelles prescriptions concourra à la diminution de la pollution atmosphérique de l'air de notre région :



Depuis plusieurs années, la région Rhône-Alpes connaît des épisodes de grande ampleur de pollution aux particules fines liés aux gaz d'échappement mais aussi aux feux de jardin et de déchets verts (ANSES, 2012). Toutes les zones de la région sont touchées, agglomérations, vallées alpines mais aussi les zones rurales.

En région grenobloise, la combustion de biomasse (usage du bois comme combustible, feux agricoles et feux de jardin) est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonée hivernale (étude de PISSOT et al., 2009).

Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Cette pollution cause des problèmes de santé publique. Ainsi, en France, la mauvaise qualité de l'air cause 42 000 décès par an et une réduction de 5 à 7 mois de l'espérance de vie ; elle est aussi à l'origine de bronchites chroniques, d'affections respiratoires, voire de problèmes de santé plus graves. Des informations plus complètes sont disponibles sur le site Air Rhône Alpes (www.air-rhonealpes.fr).

Les déchets verts doivent donc être laissés en décomposition naturelle, compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés.

Extrait de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 :

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

2.1 Nature des végétaux

Le présent arrêté s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

2.2 Principe général d'interdiction

Le brûlage de ces déchets végétaux est **interdit** en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées.

Certaines activités, notamment celles entreprises par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité, ne relèvent pas de cet arrêté sous certaines conditions très strictes. Cet arrêté préfectoral peut être consulté dans son intégralité en mairie où il est affiché, ou sur internet au sein d'un dossier complet à l'adresse suivante :

 $\underline{\text{http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Air/Reglementation-du-brulage-a-l-air-libre-desdechets-vegetaux}.$

AMICALE.COM

L'amicale du personnel communal Chantesse, Cras, Morette, Notre-Dame de l'Osier, Vatilieu et du personnel du syndicat intercommunal scolaire vous invite à sa

9ème VENTE DE PRODUITS DU TERROIR

Notre fabrication est artisanale et nous vous proposons:

- saucissons à cuire
- merbudes
- pétafine
- pains
- pognes
- saint-genix





La vente aura lieu le **DIMANCHE 9 FEVRIER 2014** A VATILIEU DE 9H A 12H.

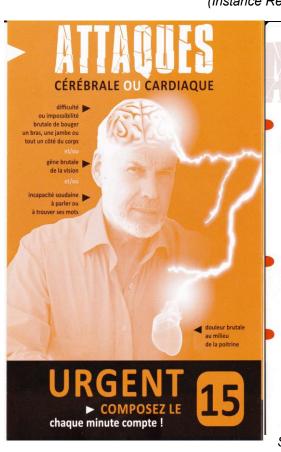
Vous recevrez courant janvier 2014 dans votre boîte aux lettres les bons de commande.

Nous vous remercions pour votre participation à cette manifestation et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2014.

Le bureau d'Amicale.Com

Message Santé de l'IRAPS

(Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)



L'ATTAQUE CÉRÉBRALE OU CARDIAQUE :

une maladie très fréquente aux symptômes méconnus chez l'homme comme chez la femme

L'attaque cérébrale ou Accident Vasculaire Cérébral (AVC), et l'attaque cardiaque ou Infarctus du Myocarde (IDM) représentent la deuxième cause de mortalité et la première cause de handicap en France. Elles peuvent survenir à tout âge.

L'AVC et l'IDM sont dus le plus souvent à l'obstruction d'une artère (cérébrale ou coronaire) ou à la rupture d'une artère (dans le cas d'une hémorragie cérébrale). L'arrivée du symptôme est généralement très brutale, par exemple une paralysie d'un côté du corps qui s'installe soudainement.

CHAQUE MINUTE COMPTE!

Administrés au plus vite, les traitements peuvent réduire les dégâts occasionnés L'AVC et l'IDM nécessitent une intervention d'urgence. Chaque minute perdue, diminue les possibilités de récupération pour la personne atteinte

Réagissez immédiatement : COMPOSEZ LE 15

Même si les symptômes disparaissent, appelez immédiatement le 15 pour engager une prise en charge en urgence. Le centre 15, en liaison permanente avec le secteur d'urgence spécialisé dans la prise en charge de ces maladies, décidera de la meilleure

SACHEZ RECONNAITRE LES PREMIERS SIGNES DE L'ATTAQUE



Incapacité soudaine à parler ou à trouver ses mots.



Difficulté ou impossibilité brutale de bouger un bras, une jambe ou tout un côté du corps.



Gêne brutale de la vision.



Douleur brutale au milieu de la poitrine.

SI VOUS RESSENTEZ UN DE CES SYMPTOMES **OU SI VOUS EN ETES TÉMOIN...**

COMPOSEZ IMMEDIATEMENT LE

Site internet: http://education-sante-ra.org/publications/2012/flyer avc.pdf

Message de la Croix Rouge de St Marcellin

« Bonjour à tous et à toutes !!!

La Croix Française basée à Saint-Marcellin, composée d'une trentaine de bénévoles, apporte son aide aux personnes démunies et en souffrance sur les cantons de Saint-Marcellin, Vinay, Pont en Royans et Roybon, dans les domaines suivants :

Activités Distributions de Vivres : plus 60 familles en moyenne se rendent à chaque distribution qui a lieu dans un local, 6 Place du Souvenir Français à Saint-Marcellin, ce qui représente un ensemble d'environ 250 personnes, à raison d'une distribution toutes les deux semaines. L'approvisionnement se fait via la collecte annuelle réalisée avec la banque alimentaire ou via des retraits bi-mensuels de colis repas auprès de la Banque Alimentaire de l'Isère, basé à Sassenage, près de Grenoble.

S'ajoute à cela, la distribution d'un colis de Noël, composé de produits de première nécessité, ceci pour environ 70 familles du canton.

Activité Secourisme : la Croix Rouge de Saint-Marcellin dispense chaque année plusieurs formations aux gestes de premiers secours dans ses locaux situés Rue Château Bayard, formations effectuées par des moniteurs agréés par la Croix-Rouge Française.

Activité Vesti-Boutique : la Croix Rouge de Saint-Marcellin collecte des vêtements et les redistribue à prix modique à toute personne qui se rend au local dédié à cette activité et qui se situe, 3 Boulevard du Champ de Mars à Saint-Marcellin. Deux distributions ont lieu chaque semaine, les mercredis et vendredis après-midi de 13h30 à 16h30.

La Croix Rouge de Saint-Marcellin organise aussi deux braderies annuelles, en Avril et Octobre de chaque année, à la salle du Forum à Saint-Marcellin.

Comme toutes les Unités Locales de la Croix Rouge Française, l'Unité Locale de Saint-Marcellin, participe aussi à la quête annuelle sur la voie publique, afin de collecter des dons pour financer ses activités, collecte qui a lieu la première semaine de Juin.

Présence à des manifestations diverses : chaque année, la Croix Rouge de Saint-Marcellin est présente à différentes manifestations culturelles, associatives ou sportives, qui ont lieu dans le canton de Saint-Marcellin ou ses environs : forum des associations de Saint-Marcellin, tenue de buvettes lors de spectacles à la salle du Diapason à Saint-Marcellin, participation à la foire de Romans et du Dauphiné.

Afin de vous permettre de suivre notre actualité, nous vous invitons à rejoindre notre page FACEBOOK.

Cette page, qui vient d'être créée, a pour but de vous présenter peu à peu les actions de notre Unité Locale, ses structures, ses membres ainsi que les services qu'elle apporte chaque semaine à la population du canton de Saint-Marcellin, ainsi que son actualité au jour le jour.

Elle vous permettra aussi d'accéder à toutes sortes de renseignements que vous désirez avoir : dates de formations aux gestes de premiers secours, manifestations auxquelles les membres notre Unité Locale participe, jours de distributions des vivres ou des vêtements...

Elle vous offrira enfin les documents nécessaires si vous désirez rejoindre comme bénévole notre unité locale ou si vous désirez effectuer un don pour le financement de nos activités auprès des plus démunis.

Voici le lien: https://www.facebook.com/ul.stmarcellin.

Au plaisir de vous y retrouver, Toute l'équipe de la Croix Rouge de Saint-Marcellin Délégation de St Marcellin - CROIX ROUGE FRANCAISE »

Renseignements : mail : ul.stmarcellin@croix-rouge.fr ou en laissant un message sur le répondeur de l'Unité Locale : 04 76 38 58 74.

<u>Compléments</u>: A une question posée afin de connaître les conditions pour qu'un habitant de Notre Dame de l'Osier soit éventuellement bénéficiaire, notamment en ce qui concerne la distribution de vivres, la Croix Rouge nous a indiqué qu'effectivement elle apporte une aide aux personnes en grandes difficultés financières passagères et distribue des vivres, selon le cas étudié, soit une fois par mois, soit une fois tous les 15 jours.

« Pour bénéficier des "vivres" la personne doit se présenter le jour de la distribution pour se faire connaître. Nous lui préciserons une date de rendez-vous pour lui établir un dossier. L'étude des documents présentés nous indiquera si cette personne peut bénéficier de l'aide. Toutefois nous pouvons, en attendant cette étude, lui accorder un dépannage exceptionnel. »

Voici les jours de distribution de vivres pour l'année 2014 :

Les mercredis 8 janvier, 22 janvier, 5 février, 19 février, 5 mars, 19 mars, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30. Porter un sac isotherme pour les produits frais ou surgelés.

Avant que les travaux de restructuration du siège permettent une distribution au rez-de-chaussée du siège actuel, la distribution se fera toujours au 6, Place du Souvenir Français, à Saint-Marcellin.

Train Express Régional - Valence - Grenoble - Chambéry

▶ DES TEMPS DE PARCOURS **OPTIMISÉS**

> EN SEMAINE, EN HEURE DE POINTE :

St-Marcellin - Grenoble 7 TOUS LES 1/4 HEURES

Tullins - Grenoble 7 TOUS LES 1/4 HEURES

Valence - Grenoble 7 TOUTES LES 1/2 HEURES

Moirans - Grenoble 7 TOUTES LES 10 MINUTES

Chambéry - Grenoble

☐ TOUTES LES 1/2 HEURES

Romans - Valence TOUTES LES 1/2 HEURES

> EXEMPLES DES MEILLEURS TEMPS DE PARCOURS :

Grenoble - Valence TGV 7 55 MINUTES

Grenoble - Valence-Ville 7 1 HEURE 5 MINUTES

Romans - Valence-Ville 7 15 MINUTES

St-Marcellin - Grenoble 7 31 MINUTES

Tullins - Grenoble 7 19 MINUTES

Vinay - Grenoble 7 35 MINUTES

Chambéry - Grenoble 7 45 MINUTES

对 DES NOUVEAUTÉS SUR VOTRE LIGNE

> GRENOBLE - VALENCE TGV

Création d'un service d'autocar pour accéder au remier TGV à Valence-TGV, à destination de Marseille et Nice.

IVEAU

> MOIRANS - GRENORI E

10 trains supplémentaires dans la journée pour rejoindre Grenoble.

GRENOBLE - CHAMBÉRY

POUR VOUS

Meilleure répartition des trains le samedi après-midi. Départ de Grenoble à 13h03, 15h37 et 17h03.

→ À CHACUN SA FAÇON **DE S'INFORMER**

Affichage des horaires et annonces sonores sur les quais dans toutes les gares

TER-SNCF.COM (RHÔNE-ALPES) :

Horaires (prochains départs, fiches horaires) et info trafic.

APPLICATION TER MOBILE :

Horaires en temps réel, recherche d'itinéraires suivi de votre train, info trafic.

Application gratuite disponible sur IPhone, Androïd ou Blackberry

i ces informations sur le site mobile Retrouvez aussi ces informations sur le sit TER-SNCF.MOBI avec votre Smartphone.

TER FLASH TRAFIC ABONNÉS :

Alerte courriel ou SMS. Si votre train est supprimé ou qu'il a plus de 20 minutes de retard, vous êtes automatiquement informé. Inscription gratuite sur ter-sncf.com (Rhône-Alpou au 09 69 32 21 41 (Appel non surtaxé)

ALLO TER AU 09 69 32 21 41 (Appel non surtaxé) :

Horaires et itinéraires, info trafic et renseignements su vos services avec un téléconseiller.

POUR EN SAVOIR PLUS:

INTERNET : ter-sncf.com (Rhône-Alpes)

Ou renseignez-vous dans votre gare ou boutique SNCF la plus proche.

VALENCE GRENOBLE CHAMBÉRY

MA LIGNE TER RHÔNF-AI PES

BIENVENUE SUR VOTRE LIGNE

⊅ DÉCEMBRE 2013

Retrouvez la sérénité de voyager en train TER entre Valence, Grenoble et Chambéry





对 DES SERVICES PENSÉS

ACHETEZ FACILEMENT VOS BILLETS **ET ABONNEMENTS TER**

> EN GARE :

• au guichet dans 15 gares de la ligne : Valence-Ville, Valence TGV, Romans-Bourgde-Péage, St-Marcellin, Tullins, Moirans, Voreppe, St-Egrève-St-Robert, Grenoble, Brignoud, Goncelin, Pontcharra-sur-Breda, Montmélian, Chambéry-Challes-les-Eaux.



• sur les distributeurs de billets régionaux (bornes bleues) dans toutes les gares de la ligne (sauf Moirans-la-Galifette et Poliénas).

>PRÈS DE CHEZ VOUS, AUPRÈS DE VOTRE DÉPOSITAIRE TER AGRÉÉ :

• À Grenoble, Station Mobile

15 Boulevard Joseph Vallier – 38 300 Grenoble Horaires : lundi-vendredi : 8h30-18h30 ; samedi et vacances scolaires : 09h-17h

• À Guilherand Granges, Selectour MNV

Centre Commercial Auchan, 1449 Avenue de la République 07500 Guilherand Granges

Horaires: lundi-samedi: 9h-20h

> SUR INTERNET:

• Rechargez vos abonnements TER sur votre carte OùRA! grâce à votre lecteur de carte à puce (en savoir plus sur ter-sncf.com (Rhône-Alpes), rubrique "Achetez votre abonnement TER en ligne").

 Achetez vos billets TER sur ter-sncf.com (Rhône-Alpes), rubrique "achats".

VOS SERVICES PRATIQUES

> PANIER FRAICHEUR TER:

Récupérez votre panier de fruits et légumes frais à votre descente de train.

À Grenoble

Tous les mardis de 17h à 19h. Réservez sur le site internet La Charrette Bio.

• À Chambéry

Tous les jeudis de 17h à 19h.

Réservez sur le site internet Les Paniers de la Dhuy.

> STATIONNEZ VOTRE VÉLO :

Des accroches ou consignes individuelles gratuites sont à votre disposition sur l'ensemble des gares de la ligne. Possibilité de réserver votre place dans l'une des 7 consignes collectives en gare de Brignoud, Moirans, Pontcharra-sur-Bréda, Romans, St-Marcellin, Tullins et Voreppe.

Plus d'infos sur ter-velo-rhonealpes.com

> OBJETS TROUVÉS:

Gare de Valence-Ville 04 75 79 52 44 38 rue Denis Papin 26000 Valence

Gare de Grenoble

1 place de la gare 38000 Grenoble

Gare de Chambéry-Challes-Les-Eaux

04 79 60 96 03

Place de la gare 73010 Chambéry

> ACCESSIBILITÉ :

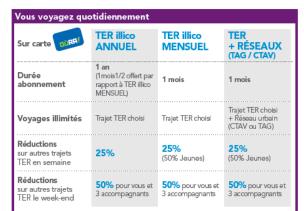
La SNCF se mobilise quel que soit votre handicap, pour vous garantir un voyage réussi en train TER. Bénéficiez du service Accès Plus en gare de Chambéry, Grenoble, Valence-Ville et Valence TGV. Prestation gratuite depuis votre gare de départ jusqu'à votre gare d'arrivée. Plus d'infos sur accessibilite-sncf.com

> À BORD

> NUMÉRO D'URGENCE 31 17

En cas de danger ou de malaise à bord des trains, appelez ce numéro d'assistance aux voyageurs.

DES PETITS PRIX POUR TOUS LES GOÛTS



Vous voyagez au moins 1 fois par mois Sur carte TER illico LIBERTÉ : 40€/an

TER illico LIBERTÉ JEUNES : 20€/an Jusqu'à 50% de réduction sur tous vos trajets avec TER Rhône-Alpes.

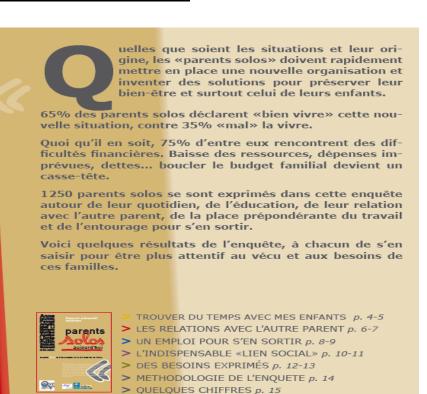
EXEMPLES DE PRIX:

Valence - Grenoble

- > TER illico Annuel: 142,40€/mois
- > TER illico Mensuel: 162,80€/mois
- > Combiné TER+TAG: 192,90€/mois
- > Billet à -50% de réduction : 8,30€ le trajet Prix au 01/08/2013

Brochures disponibles en mairie







LES DISCRIMINATIONS: C'EST QUOI?

Rapport complet téléchargeable sur www.udaf38.fr

Lorsque nous sommes traités de façon moins favorable qu'une autre personne dans une situation comparable, en raison de certains critères interdits par la loi comme : le sexe, l'origine, la religion... C'EST DE LA DISCRIMINATION!



RÉAGISSONS!

Depuis 2001, la discrimination est un délit passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (art.225-2 du Code pénal).

La brochure 12 pages détaille 19 critères de discrimination. Disponible en mairie ou téléchargeable sur : https://www.isere.fr/social/citoyennete/discriminations/

<u>Brèves</u>

• <u>Prochain L'Osier Flash</u>: La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixé au **jeudi 23 janvier 2014** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

ANIMATIONS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2014 Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

03 JANVIER CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à l'Albenc - 19h00

CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Montaud - 19h00

O4 JANVIER CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Notre Dame de

l'Osier - 10h30

10 JANVIER CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Vinay - 19h00

11 JANVIER ATELIER COUTURE à Notre Dame de l'Osier

14h30 à la mairie

CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Chantesse – 19h00

CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Beaulieu – 18h00

CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Varacieux - 17h30

SOIREE LOTO à Vinay Organisée par le Tennis Club **20 heures** à la salle des fêtes

17 JANVIER CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Poliénas – 19h00

CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Saint-Quentin –

19h00

18 JANVIER ATELIER COUTURE à Notre Dame de l'Osier

14h30 à la mairie

CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Serre-Nerpol –

19h00

19 JANVIER REPAS DANSANT à Poliénas

Organisé par le Club de la Marcousse

Infos au 04 76 07 71 18

23 JANVIER SOIREE FILM "La Caravane des Sages" à VINAY

Défi, fierté, dépassement, émotions... tout est réuni dans ce film de Nicolas Folliet pour passer un moment d'exception. Venir découvrir

l'épopée d'un groupe de 20 personnes dont 7 en situation de handicap mental lors de l'ascension de sommets népalais.

Infos au 04 76 65 82 01 - Tarif entrée 4€

20 heures à la salle des fêtes

25 JANVIER REPAS DU C.C.A.S à Notre Dame de l'Osier

CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Malleval – 11h00

31 JANVIER CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX à Morette – 11h00